

A & S FUSION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8, rue Jean Jaurès

42140 CHAZELLES-SUR-LYON

Société en cours de formation

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille vingt-quatre,
et le deux avril,

Les soussignées :

- Madame Sabine ARTHAUD,
- Madame Brigitte SANCHEZ,

Agissant en qualité de seules associées de la société, se sont réunies à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, elles ont convenu et arrêté ce qui suit :

I – NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignées nomment en qualité de gérantes de la société :

- Madame Sabine ARTHAUD,
Demeurant au 34 chemin de la Raie Faraude - 42600 MONTBRISON,
- Madame Brigitte SANCHEZ,
Demeurant au 58 boulevard de la préfecture - 42600 MONTBRISON,

pour une durée indéterminée.

Chacune des gérantes ainsi désignées interviennent à leur tour et déclarent accepter les fonctions de gérantes, qui viennent de leur être confiées, nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirment n'être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de les empêcher d'exercer ce mandat.

SB Aff.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

Toutefois à titre interne, chaque engagement pris pour une somme supérieure à 5 000 €, devra recueillir la signature des deux co-gérantes, ou une autorisation expresse de l'autre co-gérante donnant mandat au signataire de l'acte d'engagement.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

La rémunération des gérantes sera fixée ultérieurement.

La société prendra en charge les cotisations sociales des gérantes.

Ces dernières auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

LES ASSOCIEES

- Madame Sabine ARTHAUD (1) (2)

*Lu et Approuvé,
Bon pour Acceptation des Fonctions de Gérante*

- Madame Brigitte SANCHEZ (1) (2)

Lu et approuvé Bon pour acceptation des fonctions de gérants

(1) Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

(2) Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérants ».